

AFFAIRE N°4 - Projet d'aménagement du Front de Mer - Passation d'un bail emphytéotique avec l'Etat pour la cession des pavillons administratifs édifiés en bordure du Boulevard Lancastel.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est question depuis un certain temps déjà d l'aménagement du Front de Mer en espaces verts.

De nombreuses démarches ont été effectuées à cet effet auprès des autorités compétentes et il apparaît aujourd'hui que ce projet est sur le point de devenir une réalité.

En effet, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux vient de me faire connaître par lettre n°1104/75/EPI du 4 août 1975 que dans l'hypothèse où la totalité du Front de Mer dans la zone dite des "cinquante pas géométriques" comprise entre la piscine du Barachois et le cimetière des ^{Volontaires} ~~Morts~~ serait aménagée en espaces verts ; il pourrait être accordé à la ville de Saint-Denis, à titre exceptionnel un bail emphytéotique de 70 ans moyennant un loyer symbolique de 100 F français par an comportant une clause autorisant la démolition des constructions qui y sont édifiées et appartenant à l'Etat.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous invite à vous prononcer sur l passation d'un bail emphytéotique avec l'Etat pour une durée de 70 ans, concernant la mise à la disposition de la ville de Saint-Denis du Front de Mer dans sa partie compris entre la piscine du Barachois et le cimetière des ~~Morts~~ ^{Volontaires}.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu

ADOPTE A L'UNANIMITE

Saint-Denis, le 22 octobre 1975

Pour le Préfet
de Secrétaire
Général

Signé: J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des Collectivités

Locales P. BIANCHI